

L'an deux mille vingt et le lundi 29 juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin du Vieux Bellême, régulièrement convoqué en date du 22 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Serge CAILLY.

Etaient présents : Serge Cailly, Denis Blondeau, Claudine Rottier, Dominique Frétard, Michelle Juignet, Christophe Moulin, C. Nouhaud, Jean-Marc Legros, Guillaume Posson, Pierre-Yves Boulay, Denis Vallée, Daniel Doudelet, Sylvaine Denis, Ismaël Heurtevent, Christelle Mauthé.

Nomination du secrétaire de séance.

Daniel DOUDELET est élu à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 28 mai 2020

L'ensemble des procès-verbaux a été adopté à l'unanimité.

Présentation des travaux des commissions par les adjoints : finances, travaux, voirie et fleurissement.

Chaque responsable de commissions présente son rapport :

- **Commission voirie :**
 - o Possibilité d'installation d'un radar pédagogique à La Bruyère. Refus du conseil compte tenu des investissements déjà réalisés : ralentisseur, limite de vitesse à 30km/h...
 - o Proposition de mettre en bi-couche les chemins de l'Aunay Molier et des Hêtres. Un devis auprès de l'entreprise Trifault a été demandé (10 936.80 €). Le maire précise qu'une demande de DETR en 2021 est possible et que d'autre part que les chemins revêtus peuvent être transférés à la CDC qui assurera l'entretien. Le conseil propose de privilégier la solution grattage pour revêtir les deux chemins et d'attendre début 2021 si cette solution n'est pas possible.
 - o Dans certains chemins, un élagage à la scie est nécessaire soit un budget estimatif de 2 000 à 3 000 €. Le conseil valide cette proposition.
- **Commission travaux :**
 - o La commission propose d'acheter les 28 plaques de numérotation à installer au lotissement de l'Orée du Golf. Le conseil valide cette demande.
 - o L'entreprise Beunardeau va remplacer les tôles sur le bâtiment de l'employé communal (1 178.10 €)
 - o La couverture du lavoir (rue Pierre de Romanet) va être restaurée pour un coût de 2 570.70 €.
 - o Il est proposé d'installer un abri pour les chaises afin de les stocker à l'extérieur de la salle. Le conseil ne retient pas cette proposition. Mais ce dernier souhaite un devis de réhabilitation du local à l'intérieur de la cour de la mairie.
- **Commission fleurissement :**
 - o Il est prévu l'achat de 5 à 8 rosiers sur tige pour remplacer ceux volés dans l'allée le long du cimetière (environ 45 € le rosier)
 - o Remplacement de quelques bruyères dans les jardinières sur le parking face à la mairie.
 - o L'arbre de naissance : l'entreprise Carlier va faire les 6 trous et apporter de la terre végétale sur le terrain. Trois arbres fruitiers (cerisier, cognassier et pêcher au prix de 45 € chacun) seront achetés pour les 3 années à venir.
- **Commission finances :**
 - o Les dépenses d'investissement déjà réalisées : achat de la voiture, une partie du remboursement des emprunts. La recette du FCTVA de 2019 a été reçue pour 7 696.38 €.
 - o Au niveau fonctionnement les dépenses s'élèvent à 101 245.94 € et les recettes à 62 236.33 €.

Del-16-2020_Vote des subventions

Le conseil municipal propose une enveloppe de 3000 € pour les subventions 2020 réparties comme suit :

BANQUE ALIMENTAIRE	50 €
LES RESTOS DU COEUR	50 €
DONNEUR DE SANG Mortagne et sa région	50 €
CLUB DES ANCIENS	160 €
COMITE DES FETES	200 €
ST MARTIN PATRIMOINE	300 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BELLEME (4*30)	120 €
FOOT PAYS BELLEMOIS (3*30)	90 €
AMICALE LAIQUE BELLEME (2*30)	60 €
HANDBALL BELLEME (4*30)	120 €
ATLETISME MORTAGNE (1*30)	30 €
JUDO Bellême (2*30)	60 €
3 IFA Alençon (*1*20)	20 €
MFR Nogent le Bernard (1*20)	20 €
BIGNON Collège Voyage Scolaire (1*50)	50 €
COLLEGE DE BELLEME VOYAGE scolaire (2*50)	100 €
(Chaque parent fera sa demande) soit :	
Noam HEUDIARD-DOLE, Martin PUECHAVY-GARREAU	
Total	1 480 €
Déjà versé DENIS Clémence (41 Trophy)	50 €
Belleme-Boutique	500 €
Reste	970 €

Retour sur la négociation avec Groupama sur l'incendie de Bellême-Bois.

Monsieur le Maire expose le compte rendu de la réunion avec le représentant de Groupama et son expert de la société Saretec. Proposition de dédommagement de la commune compte tenu de notre contrat : 83.234 €

Del-17-2020_Convention de partenariat entre la CDC et la commune pour l'offre de la randonnée pédestre

La CDC des Collines du Perche Normand propose à la commune une convention de partenariat concernant la qualification de l'offre de randonnée pédestre. Le circuit concernant St Martin est « Le camp romain » de 4 km. Cette convention est prévue pour 6 ans.